



DOCUMENT À DÉPOSER PAR LE CANDIDAT DANS SON ESPACE SÉCURISÉ AU PLUS TARD LE 7 MAI 2024

**DEMANDE D'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME
ET/OU
DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE
(uniquement pour les candidats n'ayant pas le diplôme requis)**

Ce document doit impérativement être fourni par tout candidat sollicitant une équivalence de diplôme et/ou une reconnaissance de l'expérience professionnelle pour se présenter à un concours, accompagné des pièces justificatives mentionnées ci-après.

NOM D'USAGE :
NOM DE FAMILLE :
Prénom d'usage :
Date de naissance :
Lieu de naissance (ville et département) :

CONCOURS POUR LEQUEL LA DEMANDE EST PRÉSENTÉE :

GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE

Condition de diplôme(s) normalement requise :

titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles
(anciennement niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles)

A déjà obtenu une équivalence de diplôme pour ce concours ou pour tout autre concours pour lequel la même condition de qualification est requise (*cochez la case correspondant à votre situation*) :

OUI NON
(Le cas échéant joindre la copie de la décision)

Le candidat certifie l'authenticité des informations portées sur ce document.

Fait à , **le**

Signature :

Toute fausse déclaration est punie par la loi (article 441-6 du code pénal et loi du 23 décembre 1901 modifiée)

PIÈCES À FOURNIR PAR LE CANDIDAT À L'APPUI D'UNE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME

Les pièces ci-dessous doivent impérativement être jointes par le candidat, en fonction de sa situation, dans le cadre d'une demande d'équivalence de diplôme :

CANDIDATS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME POUR LE MÊME CONCOURS OU POUR TOUT AUTRE CONCOURS POUR LEQUEL LA MÊME CONDITION DE QUALIFICATION EST REQUISE

FOURNIR :

- la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat,
- une copie de la décision favorable d'équivalence de diplôme délivrée par une autorité compétente pour un même concours ou pour tout autre concours pour lequel la même condition de qualification est requise (le cas échéant).

CANDIDATS BÉNÉFICIAIRE D'UNE ÉQUIVALENCE DE PLEIN DROIT

FOURNIR :

- la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat,
- ET**
- une copie du diplôme, titre ou attestation établie par une autorité compétente prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle de formation au moins de même niveau et durée que ceux des diplômes ou titres requis,
 - **ou** une copie de l'attestation d'inscription dans un cycle de formation dont la condition normale d'accès est d'être titulaire d'un diplôme ou titre au moins de même niveau que celui des diplômes ou titres requis,
 - **ou** une copie du diplôme ou titre homologué ou d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle du cadre national des certifications professionnelles, classé au moins au même niveau que le diplôme ou titre requis,
 - **ou** une copie du diplôme ou titre au moins équivalent figurant sur une liste fixée, pour chaque niveau de diplôme, par arrêté ministériel.

CANDIDATS TITULAIRES D'UN TITRE OU DIPLÔME IMMÉDIATEMENT INFÉRIEUR À CELUI REQUIS ET JUSTIFIANT D'AU MOINS DEUX ANS D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

FOURNIR :

- la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat,
- une copie du diplôme ou titre immédiatement inférieur à celui requis,
- une copie des certificats de travail, des contrats de travail ou, à défaut, des bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée,
- tout autre document établi par un organisme habilité permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat (profil de postes, enregistrement au Registre du Commerce ou extrait Kbis, déclaration Urssaf, copie de déclaration fiscale énonçant le statut...), document traduit le cas échéant en français par un traducteur agréé,
- si possible, tout document permettant d'identifier, pour chaque activité professionnelle, la catégorie socio-professionnelle (CSP) correspondante (copie de la convention collective, copie contrat de travail s'il mentionne la CSP...).

CANDIDATS JUSTIFIANT D'AU MOINS TROIS ANS D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

FOURNIR :

- la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat,
- une copie des contrats de travail et des certificats de travail délivrés conformément à l'article L. 1234-19 du code du travail, ou, à défaut, de tous les bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée,
- ou tout autre document établi par un organisme habilité, et permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat (profil de postes, enregistrement au Registre du Commerce ou extrait Kbis, déclaration Urssaf, copie de déclaration fiscale énonçant le statut...), document traduit le cas échéant en français par un traducteur agréé,
- si possible, tout document permettant d'identifier, pour chaque activité professionnelle, la catégorie socio-professionnelle (CSP) correspondante (copie de la convention collective, copie du contrat de travail s'il mentionne la CSP...).

➔ **LES CANDIDATS TITULAIRES DE TITRES OU DE DIPLÔMES OBTENUS DANS UN AUTRE ÉTAT QUE LA FRANCE** doivent par ailleurs fournir une copie de l'attestation de comparabilité (ou anciennement l'attestation de reconnaissance de niveau d'études) pouvant être obtenue auprès du Centre international d'Études Pédagogiques (CIEP) : Centre ENIC-NARIC France – Département reconnaissance des diplômes – 1 avenue Léon Journault - 92318 SEVRES Cedex (Tél : 01.45.07.63.21 – Site internet proposant un formulaire de contact : www.ciep.fr/enic-naricfr/).



DIPLÔME OU VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Diplôme préparé	Spécialité éventuelle	Niveau de certification du diplôme *	Autorité ou organisme ayant délivré le diplôme ou dispensé la formation	OBTENU (oui/non)	Année d'obtention

**Exemples : niveau 1 correspond à la maîtrise des savoirs de base - niveau 2 atteste la capacité à effectuer des activités simples et résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples en mobilisant des savoir-faire professionnels dans un contexte structuré - niveau 3 correspond à l'ancien niveau V (CAP) - niveau 4 correspond à l'ancien niveau IV (Bac) - niveau 5 correspond à l'ancien niveau III (Bac + 2) - niveau 6 correspond à l'ancien niveau II (Licence) - niveau 7 correspond au niveau d'un Master - niveau 8 correspond au niveau d'un Doctorat*



ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES EXERCÉES

EMPLOYEUR (désignation, adresse ...)	SERVICE D'AFFECTATION	INFORMATIONS RELATIVES AUX EMPLOIS OCCUPÉS PAR LE CANDIDAT				
		Intitulé de l'emploi et niveau de qualification nécessaire pour l'occuper	Catégorie socio- professionnelle correspondante (si possible)	Période d'emploi (date de début et date de fin)	Temps de travail dans l'emploi et durée légale du travail dans l'entreprise ou l'administration	Nature des activités exercées (principales missions, responsabilités confiées, réalisations, publics visés, outil ou méthode employés)